

Séance Officielle du 15 février 2010

**DELIBERATION N° 12-2010**

**BUDGET PRIMITIF 2010 – CONSOLIDATION DES EQUIPEMENTS  
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2007/2013**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

**VU** le contrat de développement entre l'Etat et la Collectivité Territoriale signé le 8 juin 2007 pour la période 2007/2013 ;

**VU** le rapport « Opérations au titre du contrat de développement 2007/2013 » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2010 ;

**VU** l'avis de la Commission Mixte réunie le 09 février 2010 ;

**SUR** le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 :**

Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2010 au titre du programme consolidation des équipements :

- une autorisation de programme d'un montant de 1 890 000 € pour le financement des travaux de renforcement de la digue du port de Miquelon (AP CONSOEQUIP 2010/1) et un crédit de paiement de 800 000 € au chapitre 204 en dépenses ;
- un crédit de paiement de 200 000 € au chapitre 20 en dépenses (AP CONSOEQUIP 2009/1) ;
- un crédit de paiement de 3 251 000 € en dépenses (451 000 € au chapitre 23, 1 000 000 € au chapitre-programme 102 et 1 800 000 € au chapitre-programme 100) au titre de l'AP CONSOEQUIP 2007/1 ;
- une subvention de l'Etat de 155 000 € en recettes (chapitre-programme 102) ;

- des subventions de l'Etat pour un montant de 400 000 € en recettes (chapitre 13) ;
- une enveloppe de subventions européennes de 2 645 000 € au titre du 9ème FED en recettes (chapitre 13).

**Article 2 :**

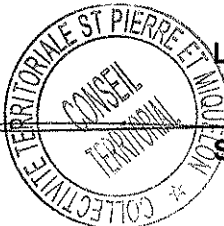

Le Conseil Territorial **décide** d'affecter l'autorisation de programme CONSOEQUIP 2010/1 et de ventiler les crédits de paiement sur la période tel qu'indiqué ci-après :

Opération		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
07D04123	Port de Miquelon	0 €	1 890 000 €	1 890 000 €

Ventilation des crédits de paiements	
2010	2011
800 000 €	1 090 000 €

**Adopté**

15 voix pour  
 0 voix contre  
 0 abstention  
 Conseillers élus : 19  
 Conseillers présents : 14  
 Conseillers votants : 15


 Le Président,  
  
**Stéphane ARTANO.**

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
 Reçu à la Préfecture  
 Le ...1.9.FEV. 2010.....  
